



REGLEMENT DE PARTICIPATION AU RALLYE DES PÉPITES #JEDECouvreL'ENTREPRISE 2025 FORMAT VIDEO

Article 1. Définition – Organisation

Le Rallye des Pépites #JeDécouvreL'Entreprise est organisé par la SAS VOUS COM'L (ci-après dénommée « l'organisateur »), SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 831 668 702.

L'événement est co-financé par :

- l'Union Européenne et le service orientation de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la labellisation Tiers de Confiance
- les entreprises présentées lors de l'événement.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles et conditions de participation applicables au Rallye des Pépites #JeDécouvreL'Entreprise organisé par la SAS VOUS COM'L et que chaque participant s'engage à respecter.

Article 2. Conditions de participation

Le Rallye des Pépites #JeDécouvreL'Entreprise est ouvert aux jeunes collégiens, lycéens, en recherche d'apprentissage, étudiants, actifs néo-aquitains et famille en recherche d'orientation professionnelle inscrits et accompagnés par leur établissement scolaire/ structure d'accompagnement ou de formation (ci-après dénommés « participants »).

Les participants devront constituer un équipage de 3 personnes et participeront à l'événement depuis et sous la responsabilité de leur établissement scolaire/ structure d'accompagnement ou de formation. Une autorisation parentale (mère/ père/ tuteur) devra être fournie à l'établissement scolaire/ structure d'accompagnement ou de formation pour toute participation d'un mineur à l'événement.

La participation au Rallye des Pépites #JeDécouvreL'Entreprise implique de la part de chaque participant le respect des règles en vigueur dans leur établissement.

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement via la billetterie en ligne accessible sur le site du Rallye des Pépites. Pour des raisons de sécurité et des questions d'organisation, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre limite d'équipages pouvant participer est atteint.

Les frais de participation des équipages étant pris en charge par les financeurs du projet, l'inscription sur la billetterie sera donc gratuite (0€).





En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître le nom de son équipage, dans les résultats et les classements qui seront publiés sur les supports de communication utilisés par l'organisateur.

Article 4. Déroulé de la journée

Les participants recevront au plus tard 48h avant l'événement les informations sur l'organisation, la « mallette » à imprimer pour participer ainsi que les horaires précis.

L'événement se déroulera dans l'établissement scolaire/ structure d'accompagnement ou de formation des participants. Les participants devront se connecter à l'application mobile afin d'y découvrir aux horaires préconisés les entreprises et les défis métiers qui leur seront lancés. Les participants devront relever ces défis directement sur la mallette imprimée qui leur sera remise par leur accompagnant/e.

Un timing de 10 minutes est prévu pour la vidéo découverte du partenaire métier et de l'entreprise puis 25 minutes pour relever le.s défi.s métier. La participation à l'événement nécessitant une connexion pour accéder aux vidéos et aux défis, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de défaillance ou problème sur le réseau.

De même, il appartient à chaque participant de vérifier le bon fonctionnement des outils et du réseau de connexion utilisés au sein de l'établissement/ de la structure d'accompagnement ou de formation où se déroulera sa participation.

Article 5. Application et saisie des points

L'organisateur met à disposition de chaque participant une application mobile dénommée Rallye des Pépites téléchargeable gratuitement sur les plateformes Google Play et Apple Store.

Les participants devront télécharger l'application de l'événement au plus tard 2 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits. Cette application aura pour but de fournir toutes les indications nécessaires aux équipages sur la programmation du jour J mais servira également à obtenir le lien pour visionner la vidéo de chaque étape, à répondre au quiz sur les étapes pour être noté, à visualiser le classement final et à recueillir leur satisfaction via un questionnaire.

Si les participants rencontrent un problème avec le téléchargement ou le fonctionnement de l'application sur son mobile ou sa tablette, il devra en informer l'organisateur par courriel à contact@rallyedespepites.com au plus tard 2 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits.

Après la clôture des inscriptions, les participants recevront un courriel confirmant l'accès à l'application mobile. Le mail à utiliser pour la connexion à l'application mobile devra donc être celui saisi lors de l'inscription. Le mot de passe restera au choix du participant lors de sa première connexion à l'application mobile.

Le jour de l'événement, les équipages devront être connectés à l'application afin de connaître leur planning et de visionner les vidéos des étapes. Les équipages seront notés selon leurs réponses au quiz sur l'application mobile et verront à la fin de l'événement leur classement général généré automatiquement via l'application mobile.

La notation du quiz sera de 2 points par bonne réponse, -1 point par mauvaise réponse ou absence de réponse.

Le cumul des points se fera ainsi de manière automatisée et aboutira à un classement final.







Article 6. Classement final

Le classement final sera déterminé de manière automatisée par le biais des points cumulés par les équipages et saisis dans l'application.

Pour chaque événement un classement par circuit sera déterminé.

Les points des équipages ne seront comptabilisés dans le classement final qu'à condition que le questionnaire de satisfaction ait été pleinement complété par les équipages dans l'application.

En cas d'ex-aequo, l'application départagera de manière automatisée les équipages concernés grâce aux points qu'ils auront obtenus par le biais du quiz dans l'application et selon leur rapidité de réponse aux questions.

Article 7. Respect de l'environnement

En s'inscrivant au Rallye des Pépites, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le circuit y compris les étapes et lieux d'accueil.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 8. Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation. Les participants à l'événement sont quant à eux sous la responsabilité de l'établissement/ structure d'accompagnement ou de formation dans le cadre duquel ils participent à l'événement.

Une copie de l'attestation d'assurance pourra être remise à tout participant en formulant la demande par mail à contact@rallyedespepites.com.

Chaque participant doit également être couvert par sa propre responsabilité civile.

Article 9. Droit à l'image

Au cours de l'événement, des photographies et des vidéos pourront être réalisées par l'organisateur afin notamment d'être publiées sur ses supports de communication et notamment sur son site Internet, sa page Facebook, son compte Instagram, sa page X, sa page LinkedIn, sa chaîne YouTube, son compte Tik Tok, son compte Flickr.

En participant au Rallye des Pépites, chaque participant autorise (si mineur = est autorisé par son.ses parent.s/ son.ses tuteur.s) expressément l'organisateur (et/ou ses ayant-droit) à capter son image et sa voix et à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire les images, son et vidéos prises au cours de l'événement en vue de l'exploitation exclusivement dédiée à l'événement (= réponses aux défis métier sous forme de photos et/ou vidéos prises par les participants et transmises aux entreprises étapes de l'événement pour notation).





La voix et l'image des participants étant des données personnelles elles sont soumises aux dispositions de l'article 10 figurant ci-dessous et notamment au droit de retirer son consentement.

Article 10. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'organisateur à l'occasion de l'événement sont collectées et traitées dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés. Le responsable du traitement est l'organisateur.

Informations relatives à l'inscription et à la participation

Sur les formulaires concernés, le caractère obligatoire des données à renseigner est signalé par un astérisque. A défaut d'être renseignées, la demande relative au formulaire ne pourra être traitée. Les autres informations sont facultatives et permettent de mieux connaître chaque participant et d'améliorer les services de l'organisateur.

Les données collectées portent sur l'identité et les coordonnées des participants, ainsi que les données générées du fait de leur participation à l'événement (réponses aux questions, photos/vidéos en réponse aux défis métier ...)

Ces informations sont collectées sur la base du consentement de chaque participant conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 et ont pour finalité de permettre à l'organisateur de gérer les inscriptions des participants et de gérer leur participation à l'événement.

Ces données personnelles sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation entre l'organisateur et le participant (hors obligation légale d'archivage), à l'exception des captures de voix et d'image (cf. article 10) qui sont utilisées pour la durée nécessaire à leur finalité de communication.

Ces données sont destinées exclusivement aux services de l'organisateur ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion et l'organisation du Rallye des Pépites.

Cookies

L'organisateur utilise des cookies sur le site Internet dédié à l'événement qui permettent de collecter certaines données. Pour en savoir plus sur les cookies, une page d'information dédiée figure sur le site internet concerné.

Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification, d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'un droit d'opposition à leur collecte ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données personnelles en adressant une demande à l'adresse de la société VOUS COM' L – 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 11. Logos Rallye des Pépites

Les logos du Rallye des Pépites sont la propriété exclusive de l'organisateur et ne pourront en aucun cas être repris, utilisés, copiés ou exploités de quelque manière que ce soit par les participants sans accord expresse préalable de l'organisateur.





Article 12. Décharge de responsabilité

Chaque participant au Rallye des Pépites #JeDécouvre l'Entreprise est inscrit par son établissement scolaire/ sa structure d'accompagnement ou de formation est ainsi placé sous la responsabilité de l'établissement scolaire/ sa structure d'accompagnement ou de formation en question. Ainsi chaque participant et son établissement scolaire/ sa structure d'accueil ou de formation acceptent que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni l'organisateur ni les étapes, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant et son établissement scolaire/ sa structure d'accompagnement ou de formation reconnaissent et assument leur pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'événement.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à l'établissement scolaire/ la structure d'accompagnement ou de formation, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur l'application mobile ou les vidéos du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau mais également lorsque l'organisateur n'est pas en mesure de contacter le participant pour des raisons techniques.

Il appartient à tout participant et son établissement scolaire/ sa structure d'accompagnement ou de formation de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels stockés sur leur équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

Article 13. Cas de force majeure

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement (en ce compris les frais d'impression de documents liés à l'événement ou encore de déplacement sur le lieu prévu pour participer à l'événement).

Article 14. Acceptation du règlement

La participation au Rallye des Pépites #JeDécouvre l'Entreprise implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur du Rallye des Pépites #JeDécouvre l'Entreprise se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 15. Modifications du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.